



Résiliataion de bail malgré colocataire mouvais payeur

Par **L victor**, le **28/09/2017** à **20:58**

Bonjour,

mon problème est le suivant :j'aimerais déposer mon préavis de départ quant a ma colocation mais l'un de mes colocataires est mauvais payeur alors que je suis à jour depuis toujours. Une clause de caution solidaire est présente dans le bail et mes autres colocs restent dans l'appart.

M'est il possible de poser mon préavis malgré les impayés, en sachant que mes colocs restent ?

Par **janus2fr**, le **29/09/2017** à **07:31**

Bonjour,

Vous pouvez, bien entendu, donner congé à titre personnel. En revanche, si votre bail comporte une clause de solidarité, ce que je crois comprendre, vous resterez solidaire de vos anciens colocataires en cas d'impayés et ceci pour 6 mois maximum après effet de votre congé.